

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20231127-CM2711202304-DE
Reçu 15/11/23
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 27 Novembre 2023

Nombre de
conseillers

- en exercice	14
- présents	11
- votants	11
- absents	3
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	17/11/23

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : Lucette CARSAC, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Absents/Excusés : BAGNAUD Jean-Philippe, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille,

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM27112023-04

OBJET

Décision
modificative
transfert de
crédit

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre reçue par la direction départementale des finances publiques concernant le filet de sécurité.

En 2022, la commune a perçu un acompte de 3245 € sur le filet de sécurité mis en place par l'état.

Après calcul des trois critères demandés pour obtenir cette aide due à l'inflation, la commune de Planioles ne répond pas aux critères N°2 concernant épargne brute. Celle-ci a augmenté entre 2021 et 2022.

Cette somme n'a pas été budgétisé, il convient de transférer 3245.00 € du compte 615228 dans le compte 6588.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de transférer 3245.00 € du compte 615228 dans le compte 6588.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 27 Novembre 2023

Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Prefecture
le 29/11/2023
et publication ou
notification
du 29/11/2023

Le Maire,
Guy LACOUT.

